



Le Jeudi 25 Février 2016

**MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400**

☎ 02 98 68 53 49    📠 02 98 68 55 89

E-mail : [mairie.plougourvest@wanadoo.fr](mailto:mairie.plougourvest@wanadoo.fr)

**- Compte-rendu du Conseil Municipal -**

*Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 25 Février 2016 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Isabelle SALIOU.*

### APPROBATION DES COMPTES 2015

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Maryse BRETON, Secrétaire de Séance.

- 1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu de la réunion du Lundi 25 Janvier 2016 est approuvé.

- 2/ Compte rendu des différentes commissions extra communales

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

- 3/ Situation de travaux

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours.

- 4/ Lotissement des Perdrix: point sur l'évolution du dossier

Suite à la création du lotissement des perdrix, les membres du Conseil Municipal, valident le plan de composition du Lotissement établi par le maître d'oeuvre, ING CONCEPT et approuvent la répartition des 15 lots du Lotissement. Le Permis d'Aménager va pouvoir être déposé.

- 5/ Acquisition d'un logiciel pour la gestion numérique du cimetière communal

Suite aux différentes consultations d'entreprises, Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir un logiciel de numérisation du cimetière de la commune. Ce logiciel permettra de cartographier le cimetière et d'avoir un meilleur suivi des concessions. La proposition de la société GESCIME, basée à BREST est retenue pour un montant d'acquisition de 1499 HT suivi d'une maintenance annuelle de 160€ TTC.

- 6/ Participation de la Commune pour 2016 aux frais de fonctionnement de l'Ecole privée

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal fixent la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame pour 2016 à 73 250€.

- **7/ Contributions de la Commune pour 2016**

Afin de préparer au mieux le budget de 2016, différentes contributions sont connues à ce jour :

	2015
<b>SDIS du Finistère</b>	<b>28 970 €</b>
<b>SIVU - Centre de Secours de Landivisiau</b>	<b>4219 €</b>
<b>AMF 29</b>	<b>421 €</b>
<b>AMRF 29</b>	<b>100 €</b>
<b>CCPL: Redevance Ordure Ménagère</b>	<b>1 181 €</b>

- **8/Reconduction des contrats de dératisation et détaupisation pour 2016**

Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les contrats de dératisation et de détaupisation avec la société APA de Plouvorn pour l'année 2016, suivant les mêmes conditions tarifaires que ceux de 2015.

- **9/ Subvention de fonctionnement 2016 au CCAS**

Les membres du Conseil Municipal décident de verser une participation aux frais de fonctionnement pour le budget du CCAS 2016 pour un montant de 4 500€.

- **10/ Approbation des comptes de gestions 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le percepteur de la commune soumet annuellement à l'approbation du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par ses soins pour la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

- **11/ Approbation des comptes administratifs 2015**

Commentés par Monsieur le Maire et mis au voix par Monsieur Jean Yves MEVEL, premier Adjoint au Maire, les comptes 2015 de la Commune et Assainissement sont adoptés à l'unanimité par les membres présents :

✓ **BUDGET COMMUNE :**

- Section de Fonctionnement : la section de fonctionnement se voit clôturer par un excédent de **432 170 €**.
- Section d'Investissement : la section d'investissement se voit clôturer par un excédent de **1 155 653 €**.
- Le résultat de clôture des 2 sections Fonctionnement et Investissement laisse apparaître un excédent de **1 587 824 €**.

✓ **BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT**

Ajouté au solde positif de l'exercice 2014, le budget assainissement se traduit par un excédent de **26 812 €**.



**Les excédents des 2 budgets se montent pour 2015 à 1 614 636 €.**

- **12/ FSIL**

Le conseil a autorisé le maire à solliciter des subventions dans le cadre du Fonds de Soutien à l'investissement local pour le projet de construction du Pôle enfance et l'aménagement de ces abords.

- **13/ Attribution du Bureau d'étude pour le Retable de l'Eglise**

Suite à la consultation d'entreprises, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de la société Atelier Régional de Restauration basée à BIGNAN (56) pour réaliser l'étude et la conservation d'urgence du retable majeur de l'Eglise Saint-Pierre. Avis favorable des membres du Conseil Municipal.

- **14/ Acquisition d'un Broyeur d'accotement**

Vu les nombreuses réparations engendrées par le broyeur d'accotement et à l'ancienneté de l'appareil, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de remplacer l'appareil et retiennent l'offre de la Société AGRISIX de PLOUGOURVEST correspondant à un équipement "BERTI TAP 180". Le broyeur d'accotement permettra au service technique d'entretenir les voies communales et sera en mutualisation avec la Commune de BODILIS (50/50).

- **15/ Service Commun d'instruction des autorisations du droit des sols**

Considérant que dans le cadre du désengagement de l'Etat sur l'instruction des autorisations liées au droit des sols au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communes dotées d'une carte communale, le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide de confier à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Une convention- cadre avec la CCPL sera signer afin de formaliser cet accord.

*La Séance est levée à 20h45*